

La semaine dernière, nous avons aussi discuté de l'impôt sur le revenu et de l'impôt de progrès social aux fins de l'assurance frais médicaux. On nous a signalé que l'impôt de progrès social allait couvrir tout ce qu'il en coûte aux particuliers dans les provinces qui signent l'accord relatif à l'assurance frais médicaux. Les cotisations qu'ils versent maintenant au M.P.I., au P.S.I., et aux autres régimes d'assurance-maladie seront versées dorénavant au ministre des Finances. Le plafond sera de \$120. Certaines provinces, dont la mienne, celle de l'Alberta, ont établi des cotisations fixes. A compter du 1^{er} juillet, un célibataire versera \$60. Un homme marié, père de famille, versera \$120. L'assurance frais médicaux doit en principe alléger le fardeau des dépenses médicales dont le montant s'élève au-dessus des 3 p. 100 non déductibles; c'est en effet un fardeau écrasant de dépenses médicales trop lourdes.

Il y a de l'ambiguïté dans tout cela, monsieur l'Orateur, car le bill C-191, adopté la semaine dernière, ne permet pas d'inclure dans les exemptions pour frais médicaux aux fins de l'impôt sur le revenu, les frais payés par les régimes d'assurance-maladie administrés par l'État. Naguère ceux dont les frais médicaux dépassaient de \$500 les 3 p. 100 auxquels ils n'avaient pas droit en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu, pouvaient réclamer ce montant au taux marginal de l'impôt. Maintenant, ils ne pourront pas réclamer les \$120 qu'ils paient pour l'impôt de progrès social. Ils ne pouvaient réclamer leurs cotisations à M.P.I., mais tout ce que M.P.I. payait en leurs noms figurait dans la liste des frais médicaux. On se rend compte sans difficulté que pour la personne dont les frais médicaux sont élevés, l'assurance frais médicaux est moins avantageuse qu'un régime comme M.P.I., car elle ne pourra plus effectuer la déduction permise par la loi de l'impôt sur le revenu à son taux marginal.

• (3.50 p.m.)

Si un particulier fait des dépenses médicales autorisées, supérieures à 3 p. 100 de \$400, par exemple, et que son taux d'impôt marginal soit de 25 p. 100, c'est-à-dire 25 p. 100 sur le dernier millier de dollars de revenu calculé, il y gagne \$100. Il a payé ses \$120 au M.P.I. et il a touché une exemption de \$100 du côté de son revenu imposable. Maintenant, il va payer \$120 à l'assurance frais médicaux mais il n'obtient pas son exemption de \$100. L'assurance frais médicaux va donc coûter plus cher au contribuable. C'est une chose qu'on a soigneusement dissimulée, monsieur l'Orateur.

Beaucoup de mes collègues veulent parler de cette mesure, mais avant de terminer, monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelques

[L'hon. M. Lambert.]

mots sur l'excédent prévu par le ministre. Il prédit, pour cette année, un excédent de 250 millions de dollars. De quoi cet excédent sera-t-il fait? En parti, des recettes inattendues que représentent les 275 millions de dollars de l'impôt accéléré sur le revenu des sociétés, mais ça, c'est pour cette année seulement. Si le ministre veut s'en tenir à son mode de dépenses, il lui faudra établir de nouveaux impôts pour compenser les 275 millions de dollars qu'il ne trouvera pas l'an prochain.

Mes collègues vont traiter des modifications au Tarif douanier en ce qui concerne les voyageurs qui entrent au Canada, la taxe sur le prix des billets d'avion à l'intérieur et à l'extérieur du Canada, et ainsi de suite. J'ai déjà donné lecture à Votre Honneur et à la Chambre de l'amendement que j'ai rédigé et je propose maintenant, officiellement, appuyé par le député de Calgary-Centre (M. Harkness):

Que tout ce qui suit le mot «Chambre» soit retranché et remplacé par ce qui suit:

«regrette l'inhabileté continue du gouvernement de contenir la hausse implacable du coût de la vie depuis 1965, tout en augmentant le fardeau pour les chômeurs, les pauvres, les pensionnés, les fermiers, et les autres victimes de la «société juste».

M. Max Saltsman (Waterloo): Monsieur l'Orateur, le budget à l'étude va encore aggraver les problèmes du chômage et de l'expansion régionale. Il ne tient pas compte des énormes problèmes qui se posent dans l'immédiat aux fermiers de l'Ouest canadien. Il n'annonce aucune des initiatives fédérales d'envergure qui exigent des mesures urgentes. Enfin, on n'y trouve aucune mesure pour remédier à la perte graduelle d'indépendance économique et politique du Canada.

L'énorme excédent budgétaire annoncé est une priorité fautive et artificielle à établir de la part d'un gouvernement. Les problèmes ne sont qu'ajournés, et les dépenses nécessaires pour y remédier renvoyées à plus tard. Les hôpitaux et bien d'autres services de santé, la construction domiciliaire, l'enseignement, les pensions et la pollution ne sont que quelques-uns des domaines où l'on prive la population des biens et services dont elle a tant besoin.

De fait, le budget éternise la situation actuelle où de 20 à 25 p. 100 des Canadiens sont aux prises avec une pauvreté dégradante. Il ne fait luire aucun espoir pour les Canadiens, sauf pour les quelques citoyens à revenus considérables, à qui le régime fiscal actuel réussit si bien.

L'application d'une politique économique restrictive dans le dessein d'enrayer l'inflation attribuable en grande partie à nos attaches avec les États-Unis, se soldera par un accroissement du chômage et une régression économique sans parvenir à freiner efficacement l'augmentation des prix. A vrai dire, le minis-